



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 89976

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur le rapport de la Cour des comptes sur l'avenir des régimes de retraites complémentaires Agirc et Arrco. La Cour des comptes a publié, pour la première fois en décembre 2014, un rapport sur l'avenir des régimes de retraites complémentaires des salariés, Agirc et Arrco. Dans son rapport, la Cour constate que la croissance économique a significativement infléchi les perspectives financières des régimes de retraites complémentaires, et ce malgré la réforme des retraites de 2010. Elle pointe un risque d'épuisement des réserves globales des régimes complémentaires d'ici 2023, voire 2018 pour le régime Agirc. Selon les conclusions de la Cour des comptes, les régimes ont besoin d'améliorer leurs soldes annuels de plus de cinq milliards d'euros à partir de 2018. Pour parvenir à pérenniser les régimes de retraites complémentaires des salariés, la Cour préconise notamment de prendre les dispositions législatives nécessaires pour autoriser les régimes de retraite complémentaire des salariés à recevoir les renseignements obtenus par l'État et les organismes de protection sociale dans le cadre de leurs missions de lutte contre la fraude aux cotisations sociales, notamment le travail illégal. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur ce sujet. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de suivre cette recommandation et selon quel calendrier.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89976

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7544

Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)